



CYBERINTIMIDATION

LES MOTS SONT VIRTUELS MAIS LES CONSÉQUENCES SONT BIEN RÉELLES

GUIDE DES PARENTS



À PROPOS DE LA CYBERINTIMIDATION

CHERS PARENTS,

nous sommes très fiers de vous faire part de cet ouvrage que nous avons rédigé dans le but de répondre à vos questionnements face à la cyberintimidation. Tout au long du document, vous trouverez de l'information sur le sujet, des astuces, des conseils et des mesures d'aide qui sont mis à votre disposition dans votre région.

En tant que futurs éducateurs spécialisés, nous avons fait des recherches pour mieux comprendre la réalité des jeunes de 15 à 19 ans. La rédaction de l'ensemble de ce document est le résultat de plusieurs recherches et questionnements. Chaque page a été rédigée afin de vous informer sur la problématique, mais aussi pour vous donner des outils afin que vous soyez en mesure de mieux comprendre votre enfant. Des pistes d'intervention sont également mises à votre disposition dans le but de vous aider à intervenir auprès de celui-ci. De plus, Charlevoix est une région où il est possible d'avoir accès à différentes ressources sur lesquelles vous appuyer. Vous trouverez donc une liste des ressources auxquelles vous avez accès dans votre communauté. Finalement, dans le but de vous sécuriser et d'accroître vos connaissances quant à l'usage d'Internet, des paramètres de confidentialité seront mis à votre disposition.

Ceci dit, nous vous souhaitons une bonne lecture. Nous croyons que votre implication est primordiale auprès de votre enfant. La lecture de ce document montre déjà votre intérêt et votre engagement face à celui-ci.

*Stéphanie Chouinard, Danny Jacques,
Marie-Michèle Tremblay et Sabryna Tremblay*

Finissants en éducation spécialisée



TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS 3

DESCRIPTION ET FORMES 4

Qu'est-ce que
la cyberintimidation ? 4
Buts 5
Différences entre intimidation
et cyberintimidation 5
Conséquences 5

COMMENT PRÉVENIR 6

Prévenir la cyberintimidation 6
Les cybersignes 7

TRUCS ET ASTUCES POUR
SÉCURISER UN COMPTE FACEBOOK 8

LE SEXTAGE 12

LA LÉGISLATION 12

LES INTERVENTIONS 13

Comment intervenir ? 13
Ne pas faire 13
Quoi faire ? 14

LES RESSOURCES 17

Pour une aide immédiate 17
Ressources dans Charlevoix 17
Ressources Internet pratiques 18
Sources d'information 19

DESCRIPTION ET FORMES

QU'EST-CE QUE LA CYBERINTIMIDATION ?

La cyberintimidation se fait par l'entremise de plusieurs moyens électroniques et est causée par une ou plusieurs personnes camouflées derrière l'écran. Elle se produit lorsqu'un enfant ou un adolescent devient la cible d'attaques perpétrées par d'autres personnes. La plupart des attaques sont répétitives et se déroulent sur une longue période.

De plus, plusieurs moyens sont utilisés pour cyberintimider une personne : utilisation d'un ordinateur, d'un téléphone cellulaire, des réseaux sociaux, (*Facebook*, *Instagram*, *Twitter*, etc.), de différentes applications (*Tinder*, *Snapchat*, etc.), de sites de jeux en ligne, de plates-formes de jeux vidéo en ligne (*Xbox*, *PlayStation*, etc.), d'envois de courriels, etc. Cette problématique peut débuter dès l'âge de 9 ans, mais elle est plus présente au courant de l'adolescence et cesse la plupart du temps vers l'âge de 17 ans, le moment qui correspond à la fin des études secondaires.¹



La cyberintimidation peut se manifester sous plusieurs formes. En voici les principales :

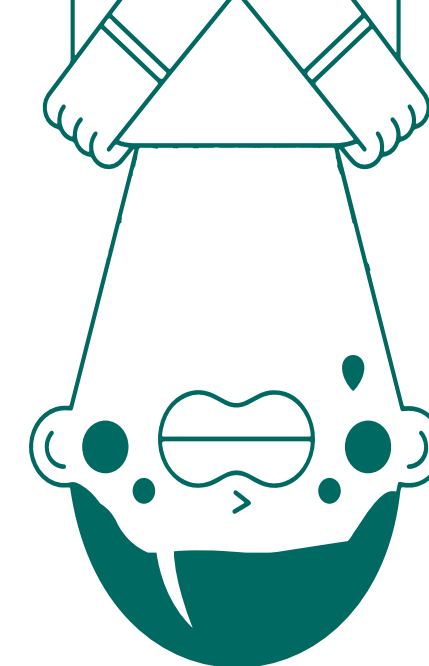
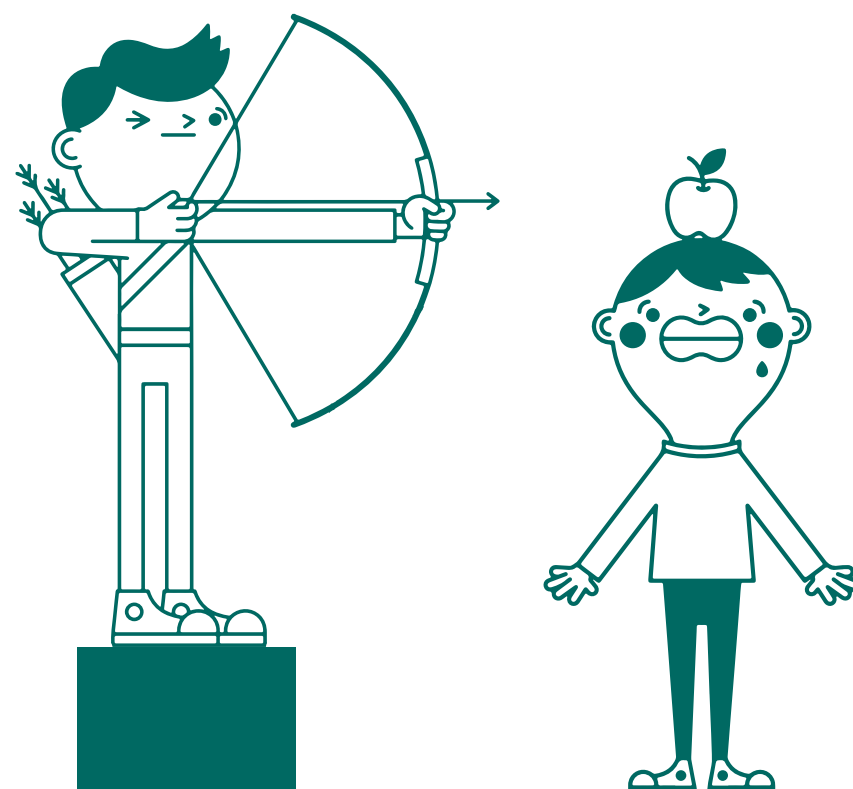
- Envoyer des courriels ou des messages textes blessants ou menaçants ;
- Afficher des messages blessants sur le réseau social d'une personne (ex. : *Facebook*) ;
- Faire circuler des rumeurs, des secrets ou des potins embarrassants au sujet d'une personne sur des réseaux sociaux ou dans des courriels ou des messages textes ;
- Prendre une photo ou faire une vidéo embarrassante d'une personne à l'aide d'une caméra numérique et l'envoyer à d'autres personnes ou l'afficher sur Internet à son insu ou sans sa permission ;
- Afficher sur Internet des anecdotes, des images, des blagues ou des bandes dessinées dont le but est d'embarrasser ou d'humilier ;
- Pirater le compte de courriels d'une personne et envoyer des contenus blessants à d'autres en se faisant passer pour cette personne ;
- Utiliser le mot de passe d'une autre personne pour accéder à son compte de réseau social et y afficher des contenus embarrassants ou choquants ;
- Tromper une personne afin que celle-ci s'ouvre et qu'elle fournisse des renseignements personnels qui seront relayés à un vaste public ;
- Créer des sondages sur Internet et évaluer les personnes de façon négative, blessante ;
- Dans les jeux sur Internet, porter sans cesse préjudice au personnage d'un joueur, se liguier contre un joueur ou utiliser des renseignements personnels pour proférer des menaces directes² ;
- Usurper l'identité d'une autre personne ;
- Noter le physique, par exemple sur un site comme « Do you look good ».

BUTS DE LA CYBERINTIMIDATION

Le but de la cyberintimidation est d'humilier, de tourmenter, de menacer, d'harceler et de mettre la personne dans l'embarras. En résumé, cette pratique vise à blesser et à détruire la personne ciblée. Ce nouveau fléau est survenu avec l'apparition des cellulaires intelligents ainsi qu'avec la facilité de l'accès à la technologie.

DIFFÉRENCES ENTRE INTIMIDATION ET CYBERINTIMIDATION

La plupart du temps, la cyberintimidation s'accompagne d'intimidation. Contrairement à l'intimidation dite plus traditionnelle, la cyberintimidation ne cesse jamais. La victime est atteignable n'importe quand, à n'importe quel endroit, et ce, peu importe les circonstances : que vous soyez à la maison, en vacances, chez des amis, etc. Dès qu'une personne a accès à la technologie, elle est susceptible d'en être victime.⁴



CONSÉQUENCES DE LA CYBERINTIMIDATION

Cette problématique peut apporter de nombreuses conséquences chez les victimes : perte d'estime, perte de sécurité, un sentiment de vulnérabilité, un état dépressif et même des idées suicidaires. La perte de sécurité peut s'accompagner d'angoisse à un point tel que la personne visée par ces attaques refuse d'en parler de peur de se ridiculiser ou d'empirer la situation. La dépression peut être une autre conséquence découlant de ce fléau.⁵

³ Gouvernement du Canada : *Qu'est-ce que la cyberintimidation ?* [En ligne] <https://www.getcybersafe.gc.ca/cnt/cbrllng/prmts/cbrllng-fr.aspx> (Page consultée le 04 avril 2017)

⁴ Ibid.

⁵ Université de Montréal. *Les universitaires ne sont pas à l'abri du cyberharcèlement.* [En ligne] <http://nouvelles.umontreal.ca/article/2012/03/26/les-universitaires-ne-sont-pas-a-labri-du-cyberharcèlement/> (Page consultée le 04 avril 2017)

COMMENT PRÉVENIR

PRÉVENIR LA CYBERINTIMIDATION...

En tant que parents, vous avez un rôle à jouer afin de prévenir les comportements ou les situations en lien avec la cyberintimidation. Voici des conseils pouvant vous guider sur les manières de prévenir la problématique :

INDIQUEZ À VOS ENFANTS QU'IL EST IMPORTANT D'AVOIR DES MOTS DE PASSE ET DE LES GARDER POUR SOI.

Il est important de mentionner qu'un mot de passe doit rester privé. Les amis n'ont pas à avoir accès au profil de votre enfant.

PRENEZ LE TEMPS DE VÉRIFIER LES PARAMÈTRES DE CONFIDENTIALITÉ DE VOS ENFANTS.

Demandez à votre enfant de s'informer sur qui peut voir l'information qu'il partage. Il est important de communiquer avec des personnes qu'on connaît. Les inconnus n'ont pas à avoir accès aux informations confidentielles de votre enfant. (Vous trouverez des informations vous indiquant comment aider votre jeune à établir de bons paramètres de sécurité dans la partie « Paramètres de confidentialité ».)

SENSIBILISEZ VOS ENFANTS AUX PHOTOS QU'ILS PARTAGENT AVEC LEURS AMIS.

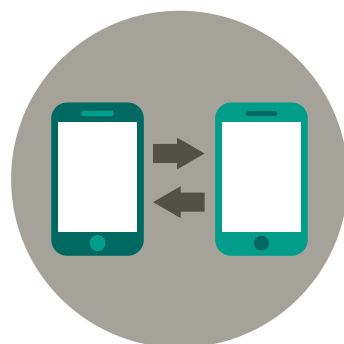
Faites prendre conscience à vos enfants que les photos qu'ils partagent restent à tout jamais dans les banques de photos des réseaux sociaux, même lorsqu'elle est supprimée. Un ami qui a en sa possession une photo de votre enfant peut en faire ce qu'il désire et la montrer à qui il veut.⁶

INFORMEZ VOS ENFANTS QU'ILS DOIVENT PARLER SEULEMENT AUX GENS QU'ILS CONNAISSENT LORSQU'ILS SONT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.

En effet, de faux comptes circulent de plus en plus sur les réseaux sociaux et le seul moyen d'y échapper est de s'assurer qu'on parle à des connaissances qui existent vraiment.

LIMITEZ LE TEMPS D'UTILISATION D'INTERNET.

Sachez mettre vos limites par rapport au temps passé sur les cellulaires ou les réseaux sociaux. Choisissez les moments où vous croyez qu'il serait bon que votre enfant fréquente Internet. Votre enfant n'est pas obligé d'avoir la connexion Internet partout où il va.



PRÉVEZ LES CONSÉQUENCES EN INDIQUANT À VOTRE ENFANT QUI IL PEUT ALLER VOIR S'IL EST VICTIME DE CYBERINTIMIDATION.

Faites une liste de gens en qui votre enfant a confiance pour prévenir le moment où il sera peut-être victime de cyberintimidation. Informez-le des ressources disponibles dans son entourage. De cette façon, vous et votre enfant serez plus en confiance vis-à-vis cette problématique.⁷

INFORMEZ VOTRE ENFANT DES CONSÉQUENCES EN LIEN AVEC LA PROBLÉMATIQUE.

Dites en quoi la cyberintimidation peut avoir des répercussions dans le futur. Insistez sur le fait que les cyberintimateurs peuvent encourir de graves conséquences. Vous pouvez vous servir des histoires parues dans les médias pour aborder la discussion avec votre enfant.

MONTREZ VOTRE SOUTIEN À VOTRE ENFANT.

Informez votre enfant que vous êtes disponible pour lui s'il a des questionnements ou s'il veut discuter avec vous. De cette façon, vous montrez votre intérêt envers lui et vous ouvrez une porte d'entrée afin qu'il soit à l'aise de venir vous parler en cas de besoin. Insistez sur le fait qu'il n'est jamais trop tard pour parler de malaises vécus par le biais des réseaux sociaux.

CONSEILLEZ VOTRE ENFANT SUR SES FRÉQUENTATIONS.

Sans choisir les amis de votre enfant, permettez-vous de le conseiller sur son entourage. Expliquez-lui que son réseau d'amis peut avoir beaucoup d'influence sur ses comportements et qu'il est important de prendre le temps de bien choisir les gens qu'il fréquente. Soyez vigilant par rapport aux relations de votre enfant : à l'adolescence, le cercle d'amis prend beaucoup d'ampleur dans la vie de celui-ci.

FAITES DE VOUS UN MODÈLE EXEMPLAIRE D'UN BON UTILISATEUR D'INTERNET.

Vous êtes l'exemple le plus accessible pour votre enfant. Il apprend de vos gestes et comportements. C'est pour cette raison que vous êtes son premier modèle d'un bon ou mauvais utilisateur d'Internet. Agissez comme vous voudriez que votre enfant agisse.



LES CYBERSIGNES

Que pouvez-vous observer chez votre enfant s'il est victime de cyberintimidation ? (Ne pas associer directement ces comportements à la cyberintimidation, ces signes peuvent survenir face à une autre problématique.)

- Augmentation ou une diminution du temps d'utilisation sur son appareil mobile ou son ordinateur ;
- Changement d'attitude suite à la réception de messages reçus via les technologies ;
- Arrêt des activités appréciables ;
- Isolement ;
- Diminution des résultats scolaires ;
- Retard dans les travaux scolaires ;
- Diminution de la volonté d'aller à l'école ;
- Changement de caractère (colère, impatience, etc.) ;
- Changement dans son appétit ;
- Changement dans son sommeil ;
- Suppression du profil sur les réseaux sociaux ;
- Réception de messages provenant de numéros inconnus ;
- Blocage de certaines personnes sur Facebook.⁸

⁶ Jeunesse l'écoute : Cyberintimidation [En ligne] <http://jeunessejeoute.ca/Teens/InfoBooth/Bullying/Cyberbullying.aspx> (Page consultée le 04 avril 2017)

⁷ Centre Canadien de protection de l'enfance : Guide pour les familles : Faire face à l'autoexploitation juvénile [En ligne] https://www.cyberrip.ca/pdfs/SPEX_FamilyGuide_Web_single_fr.pdf (Page consultée le 04 avril 2017)

⁸ Gouvernement du Canada : Votre enfant est-il victime de cyberintimidation ? [En ligne] <https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/cnt/cnbllng/prnts/child-bng-cbrltd-fr.aspx> (Page consultée le 04 avril 2017)

SÉCURISER UN COMPTE FACEBOOK

PARAMÈTRES DE CONFIDENTIALITÉ

CONSEILS POUR VÉRIFIER LA CONFIDENTIALITÉ
DU COMPTE *FACEBOOK* DE VOTRE ENFANT.

1



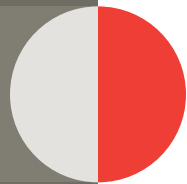
Rendez-vous sur l'application mobile *Facebook*
ou sur le site web *www.facebook.com* ;

2



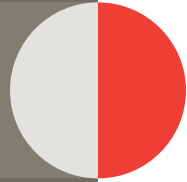
Avec votre enfant, entrez son adresse courriel ainsi
que son mot de passe pour vous connecter ;

3



Cliquez sur l'onglet « Plus » de votre cellulaire ;

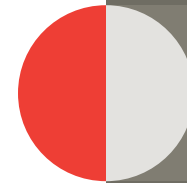
4



Descendez au bas du menu déroulant et cliquez sur
« Raccourcis de confidentialité » ;

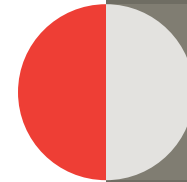


5



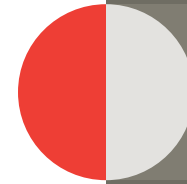
Cliquez ensuite sur « Assistance confidentialité » ;

6



Cliquez sur « Continuer » et les étapes à suivre pour changer vos
paramètres de confidentialité des publications, du profil et des
applications qui apparaissent ;

7



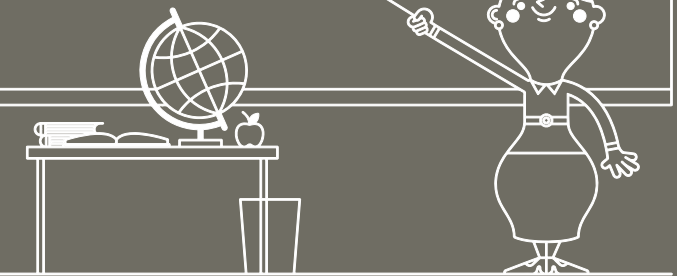
Cliquez sur « Fin » afin d'enregistrer les éléments que vous
avez sélectionnés ;

8

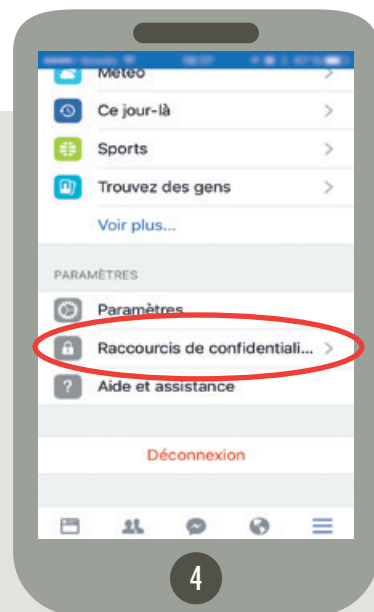


Comme vous pouvez le constater, les onglets comme « Qui peut voir mon
contenu ? » ne seront pas abordés dans les étapes suivantes, puisque
ceux-ci sont déjà traités dans l'« Assistance de confidentialité » ;

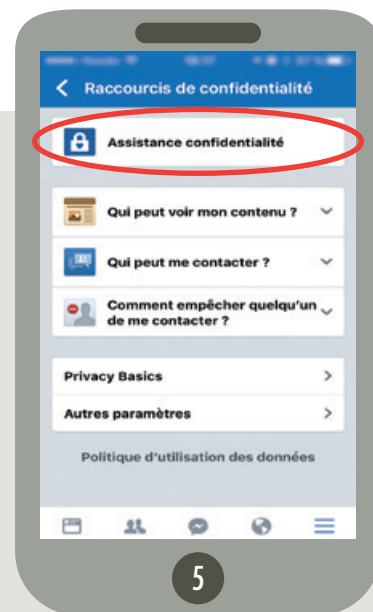
TRUCS ET ASTUCES



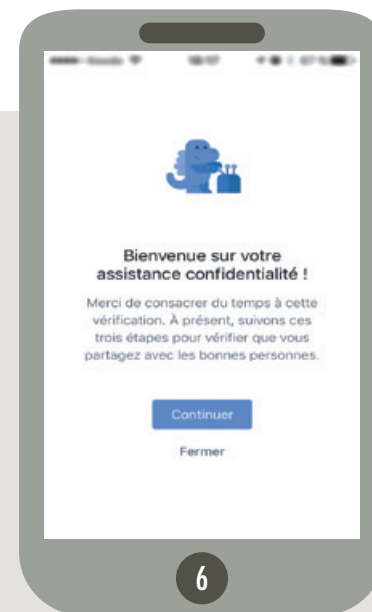
3



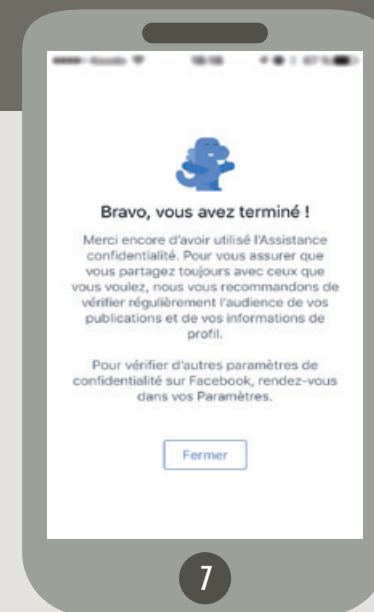
4



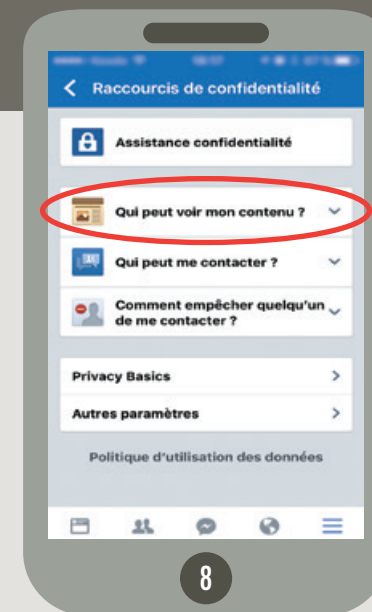
5



6



7



8

SÉCURISER UN COMPTE FACEBOOK

PARAMÈTRES DE CONFIDENTIALITÉ

COMMENT EMPÊCHER QUELQU'UN DE VOUS CONTACTER ?

9

Revenez à l'étape 5 (allez dans l'onglet « Assistance confidentialité ») ;

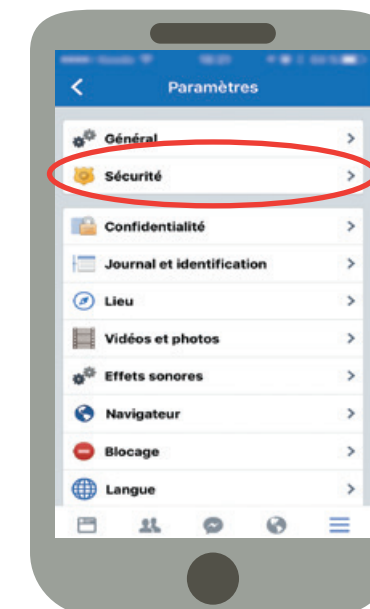
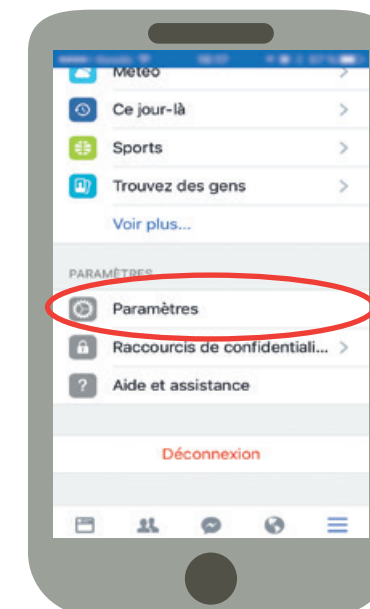
10

Cliquez sur « Comment empêcher quelqu'un de me contacter ? ». Par la suite, saisissez le nom de la personne désirée et appuyez sur « Bloquer ». Désormais, cette personne sera incapable de trouver votre profil *Facebook* à partir de l'onglet « Recherche » du menu d'accueil ;

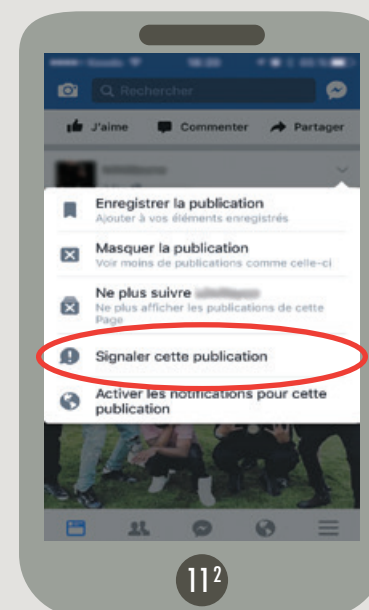
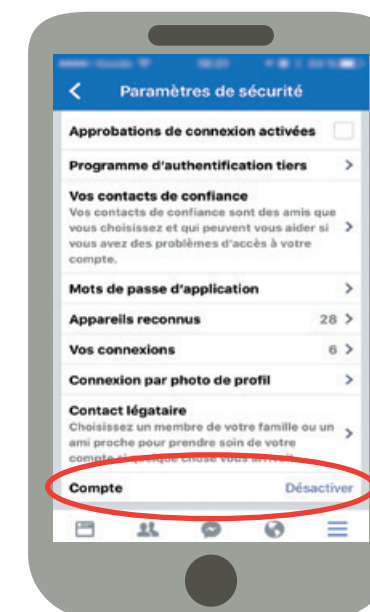
COMMENT SIGNALER UNE PAGE OU UN STATUT *FACEBOOK* ?

11

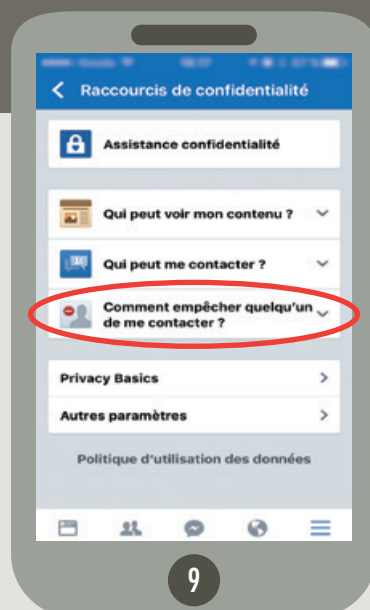
Premièrement, cliquez sur la petite flèche située en haut à droite de la publication indésirable. Deuxièmement, cliquez sur « Signaler cette publication ». Finalement, une série de questions vous sera posée afin de mieux connaître la nature de ce signalement ;



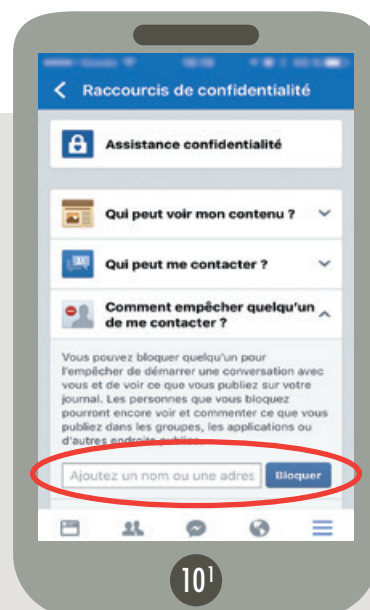
11¹



11²



9



10¹



10²

COMMENT SUPPRIMER UN COMPTE *FACEBOOK* ?

En cas d'urgence, vous pouvez supprimer la totalité du compte *Facebook* de votre enfant. Cliquez sur « Paramètres », puis sur « Sécurité », descendez tout au bas du menu déroulant et cliquez sur « Compte », ensuite désactivez celui-ci. Le mot de passe sera requis afin de protéger le compte.

- * Il est important de préciser que ce guide a été édité en 2017 et que les mises à jour peuvent changer le processus de confidentialité du site Facebook.
- ** L'organisation visuelle des onglets peut différer d'un appareil à l'autre. Cependant, les termes restent les mêmes lorsqu'il s'agit de la même mise à jour.
- *** Nous avons utilisé Facebook afin de vous montrer comment gérer les paramètres de confidentialité puisque c'est le réseau social le plus utilisé au Québec.⁹

⁹ Webmarketing : Le classement des réseaux sociaux [En ligne] <https://www.webmarketing-conseil.fr/classement-reseaux-sociaux/> (Page consultée le 04 avril 2017)

SEXTAGE

LE SEXTAGE, UNE AUTRE FORME DE CYBERINTIMIDATION

La cyberintimidation peut également se manifester sous forme de « sextage ». En ce sens, le sextage consiste dans la création, l'envoi ou bien la réception de messages, de photos ou de vidéos à caractère sexuel par l'entremise d'Internet ou de tout autre appareil électronique.

PLUSIEURS RAISONS POUSSENT VOS ENFANTS À POSER DE TELS GESTES.

- Exprimer leur sexualité ;
- Attirer l'attention des autres ;
- Entretenir une relation amoureuse.

COMMENT ?

En utilisant la menace : si la personne ne fait pas ce qui lui est demandé, les photos seront rendues publiques. Le sextage peut cependant être fait de manière consentante.

LES CONSÉQUENCES :

- Honte et humiliation ;
- Colère ;
- Peine ;
- Et même le suicide.¹⁰



LA LÉGISLATION

LOIS PROTÉGEANT VOTRE ENFANT CONTRE LA CYBERINTIMIDATION

Il est important, en tant que parents, que vous sachiez qu'il existe différents articles de loi qui sont là pour protéger votre enfant en cas de cyberintimidation. En ce sens, des sanctions sont également prévues pour les personnes qui posent de tels gestes.

LOI VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE :

La loi 56, mise en place par le gouvernement du Québec. Elle s'applique en milieu scolaire et s'assure qu'un milieu d'apprentissage sécuritaire est offert à votre enfant où il pourra s'épanouir et développer son plein potentiel sans être exposé à de l'intimidation ou de la violence.

Pour en savoir plus sur cette loi, vous êtes invités à consulter le lien suivant : www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/projet-de-loi/

SANCTIONS :

Un intimidateur s'expose à différentes sanctions s'il adopte des comportements de cyber-intimidateur. Il peut y avoir des conséquences d'ordre juridique à différents niveaux.

- En cas de diffamation ou d'atteinte au droit à l'image, l'intimidateur devra comparaître devant un tribunal civil.
- À partir de 12 ans, un adolescent peut se voir reconnu coupable d'une infraction criminelle.
- Un adolescent qui partage des photos ou vidéos de personnes mineures peut être accusé de production ou distribution de pornographie juvénile.

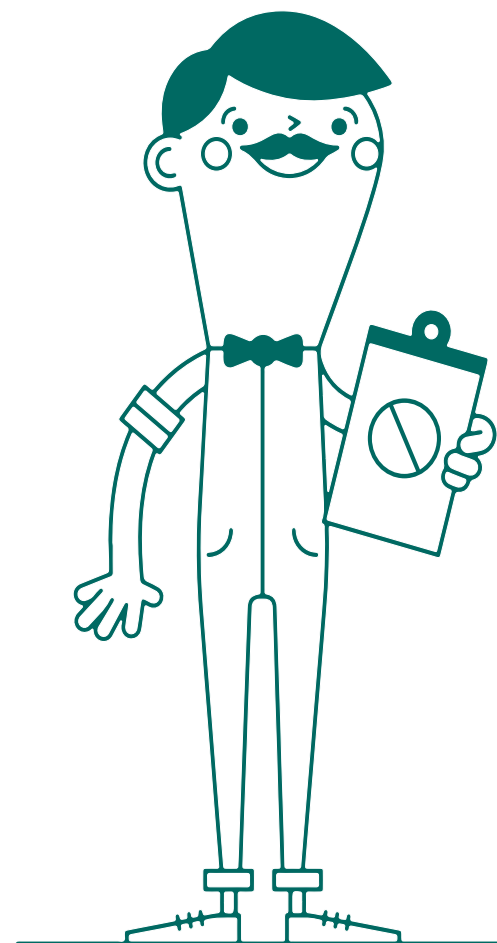
Pour en savoir plus, vous êtes invités à consulter ce lien : www.educaloi.qc.ca/capsules/lintimidation-chez-les-jeunes-lintimidateur-face-la-justice-infographie

CODE CRIMINEL DU CANADA :

Le code criminel canadien prévoit des sanctions lorsqu'une personne commet des gestes de cyberintimidation.

Vous êtes invités à consulter ce lien pour en savoir plus : www.canlii.org/fr/ca/legis/lois/lrc-1985-c-c-46/derniere/

¹⁰ Gendarmerie du Canada : *Qu'est-ce que le « sextage » ?* [En ligne] <http://bc.rcmp.gc.ca/ViewPage.action?siteNodeId=2077&languageId=4&contentId=34407> (Page consultée le 04 avril 2017)



LES INTERVENTIONS CONTRE LA CYBERINTIMIDATION

COMMENT INTERVENIR LORSQU'UNE PERSONNE EST VICTIME DE CYBERINTIMIDATION ?

Bien connaître ce qu'est la cyberintimidation : un parent averti et qui connaît bien la problématique est beaucoup plus aidant.

NE PAS FAIRE

En période de grande émotivité, il peut s'avérer difficile de réagir efficacement dans une situation stressante.

Rappelez-vous que votre enfant a besoin de se sentir en sécurité pour se confier à vous au sujet d'une expérience douloureuse. En évitant certains des comportements suivants, vous serez davantage en mesure d'aider votre enfant :

- Ne dites pas à votre enfant d'« ignorer la situation ». Bien qu'il soit important de l'aider à éviter toute attaque future en lui demandant de ne pas y répondre ou de bloquer l'intimidateur, vous souhaitez donner l'impression à votre enfant qu'ensemble, vous réglerez la situation.
- Évitez de blâmer votre enfant qui fait l'objet de cyberintimidation. Même si, dans un certain sens, son comportement a pu déclencher l'intimidation, aucun enfant ne mérite d'être victime d'intimidation, peu importe ce qu'il a pu faire.
- Ne le critiquez pas d'avoir évité de vous en parler avant ou d'avoir agi comme il l'a fait dans la situation. Il y a de nombreuses raisons faisant en sorte qu'il ait laissé la situation s'envenimer avant de vous en parler. Dites-lui que vous comprenez sa difficulté à vous en parler et exprimez-lui votre reconnaissance de l'avoir fait.
- Ne conseillez pas la vengeance de votre enfant. S'il répond, la situation peut s'aggraver et encourager l'intimidateur. Sinon, vous lancez à votre enfant le message que les comportements blessants sont acceptables.
- Ne communiquez pas avec les parents de l'intimidateur. Il arrive souvent que cela aggrave la situation et que les choses se transforment en échanges verbaux bruyants. Les enseignants ou les administrateurs de l'école peuvent servir de médiateurs et aider à établir un plan d'action s'adressant à tous les enfants concernés, les intimidateurs ont aussi souvent besoin d'aide.

QUOI FAIRE ?

#1 PARLEZ AVEC VOTRE ENFANT DE CYBERINTIMIDATION.

- Si vous soupçonnez que votre enfant est victime d'intimidation, mais qu'il ne vous en a pas parlé, trouvez une façon d'aborder le sujet lorsque vous passez du temps ensemble. Vous pouvez parler d'une histoire ou d'un article que vous avez lu sur la cyberintimidation ou sur la façon dont les adolescents utilisent la technologie de nos jours. Posez-lui des questions telles que : « Que sais-tu à propos de la cyberintimidation ? » ou « La cyberintimidation t'a-t-elle déjà préoccupé ? » Entretenez une communication ouverte avec votre enfant.
- Si votre enfant vous dit être victime de cyberintimidation, écoutez sans réagir de manière exagérée. Soyez prêt à écouter votre enfant et à le défendre, sans aggraver sa situation. Apprenez-en davantage sur l'étendue de l'intimidation. Il arrive que les enfants se disent des choses blessantes, sans qu'il s'agisse d'intimidation. Cependant, il est tout aussi important de ne pas banaliser une situation de cyberintimidation.
- Évitez de blâmer votre enfant victime d'intimidation ou de le juger. Votre but est de le sécuriser afin de renforcer sa confiance en lui.
- Dites à votre enfant de ne pas répondre aux messages de cyberintimidation et de ne pas les retransmettre.
- Demandez à votre enfant de bloquer la ou les personnes (voir la démarche à la page 10) qui font de la cyberintimidation dans leurs comptes (courriel, réseaux sociaux...).
- Le cas échéant, demandez à votre enfant de changer d'adresse de courriel et de numéro de téléphone cellulaire.
- Montez un dossier de preuves. Avec votre enfant, rassemblez l'ensemble des courriels, des messages textes ou des affichages dans les réseaux sociaux, des messages textes, des photos et historiques de messages instantanés choquants. Enregistrez les dates et les heures de tous les événements, en plus de sauvegarder et d'imprimer les instantanés d'écran aux fins de signalement.
- Si vous voyez des changements chez votre enfant en liens avec les cybersignes de la page 7, demandez l'aide d'un professionnel afin d'avoir de l'aide et du soutien.

#2 SIGNALEZ LA CYBERINTIMIDATION AUX FOURNISSEURS DE SERVICES NUMÉRIQUES.

Signalez les abus à votre fournisseur d'accès Internet et de services mobiles.

- La plupart des fournisseurs ont des politiques d'« utilisation acceptable » et encouragent le signalement de la cyberintimidation. Si l'intimidateur a un compte avec le même fournisseur et si vous pensez être en mesure de prouver l'intimidation, l'entreprise peut envoyer un avertissement, voire suspendre ou fermer le compte de l'intimidateur s'il ignore les avertissements.
- Si votre enfant reçoit des textes ou des messages de cyberintimidation sur son appareil mobile et que le fournisseur de services mobiles est différent de celui de l'accès Internet, signalez la situation au fournisseur de services.
- La plupart des réseaux sociaux tels que Facebook ont des politiques établies sur le signalement de la cyberintimidation et des contenus offensants. L'année dernière, Facebook a développé un **concentrateur pour la prévention de la cyberintimidation** (en anglais seulement) grâce auquel les utilisateurs peuvent signaler qu'ils sont victimes d'intimidation (ou qu'un ami en est victime). Informez-vous des procédures de signalement des sites que votre enfant fréquente et signalez l'intimidation à l'aide des moyens qui conviennent.
- Le Centre canadien de protection de l'enfance a élaboré des conseils et des modèles utiles pour vous aider, ainsi que votre enfant ou votre adolescent, à retirer des images d'Internet.¹¹

#3 SIGNALEZ LA CYBERINTIMIDATION À L'ÉCOLE DE VOTRE ENFANT.

- Même si la cyberintimidation se passe sur Internet, elle peut perturber l'environnement scolaire (les enfants ont toujours leur appareil mobile avec eux) et l'intimidation peut aussi se produire en personne.
- Sachez à qui signaler la cyberintimidation à l'école. Si vous connaissez l'enseignant de votre enfant, vous pouvez d'abord en parler avec lui. Vous pouvez aussi vous adresser à la direction.
- Informez-vous des mesures que l'école peut prendre en cas de cyberintimidation en vous rappelant qu'elle n'est pas responsable du problème. Un grand nombre de commissions scolaires ont aussi adopté une politique contre l'intimidation.

#4 SIGNALEZ LA CYBERINTIMIDATION À LA POLICE.

N'hésitez pas à communiquer avec votre service local de police si la cyberintimidation ou l'intimidation concerne n'importe lequel des comportements suivants :

- Toute menace de préjudice physique ou de violence ;
- L'envoi et la diffusion de photos sexuellement explicites ou intimes d'une personne de moins de 18 ans ;
- La traque d'une victime : lorsqu'un intimidateur suit votre enfant ou communique avec lui en le harcelant, faisant en sorte que votre enfant craigne pour sa sécurité ;
- Le piratage d'ordinateur ou la création d'une fausse page de réseau social en utilisant un autre nom pour faciliter l'intimidation ou le harcèlement. Référez-vous aux conséquences juridiques potentielles en cas de cyberintimidation présentées précédemment.



¹¹ Centre de protection canadien de l'enfance : Centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet [En ligne] <https://www.cyberaide.ca/app/fr/> (Page consultée le 04 avril 2017)



#5

OBTENEZ DE L'AIDE EXTÉRIEURE.

Si votre enfant montre des signes continus de troubles dépressifs, d'isolement, d'anxiété ou de perte d'intérêt pour les repas et le sommeil, ou s'il montre des signes d'automutilation ou qu'il a des pensées en ce sens, n'hésitez pas à demander l'aide d'un professionnel : il n'y a pas de honte à recourir à ces services.

Pourquoi des enfants et des adolescents deviennent-ils cyberintimateurs ? Il peut être difficile de trouver un sens à un tel comportement blessant et hostile de la part d'un enfant. Il est encore plus difficile de penser qu'il peut s'agir de son propre enfant. Toutefois, le fait de comprendre certaines de leurs motivations aide souvent à intervenir de façon positive. Voici certaines raisons pour lesquelles des enfants ont des comportements de cyberintimidation à l'égard d'autres enfants :

- La cyberintimidation est souvent une façon de se désennuyer. Les enfants l'utilisent pour mettre du piquant et du drame dans leur vie et cela devient une forme de divertissement.
- La cyberintimidation peut procurer un sentiment de pouvoir à ceux qui la pratiquent. Avoir un public, particulièrement celui qui rit de la cyberintimidation, leur donne un sentiment de contrôle et d'importance.
- Beaucoup de cyberintimateurs cèdent sous la pression des pairs. Ils veulent se faire accepter et ne pas être considérés comme différent ou « pas cool ». Les groupes s'encouragent les uns les autres.
- Certains ne réalisent pas le mal qu'ils font. Ils considèrent leurs agissements comme une blague sans conséquence, particulièrement lorsqu'ils ont l'impression que « tout le monde le fait ».
- Certains intimideurs estiment que la victime mérite son sort. Ils peuvent considérer la victime comme une personne qui « se prend pour une autre » ou une personne qui a « volé » leur amoureux.
- Si un adolescent a été victime de cyberintimidation, il se peut qu'il fasse de l'intimidation à son tour afin d'atténuer son sentiment d'impuissance et de se venger.
- Internet donne l'illusion d'être invincible. Les enfants croient qu'ils ne se feront pas prendre et de nombreux intimideurs utilisent des identités anonymes pour éviter d'être détectés. C'est l'une des raisons pour lesquelles la cyberintimidation peut durer aussi longtemps et être aussi impitoyable. Cela signifie également que l'enfant ne constate jamais la douleur de la victime, ce qui fait en sorte qu'il est difficile d'avoir de l'empathie et l'encourage à continuer.¹²



¹² Gouvernement du Canada : Votre enfant est-il victime de cyberintimidation ? [En ligne]
<https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/cnt/cbrllng/prmts/chlt-bng-cbrilld-fr.aspx> (Page consultée le 04 avril 2017)

LES RESSOURCES

*** POUR UNE AIDE IMMÉDIATE ***

JEUNESSE J'ÉCOUTE

www.jeunessejecoute.ca

LIGNE DISPONIBLE 24/7
1-800-668-6868
 C'EST GRATUIT !

RESSOURCES DANS CHARLEVOIX

CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE
DE CHARLEVOIX

Ligne téléphonique 24/7
1-866-277-3553

La Malbaie
418 665-0096

Baie-Saint-Paul
418 435-2212

www.cps-charlevoix.com

SHIC VOLET JEUNESSE

La Malbaie
418 665-3477

Baie-Saint-Paul
418 435-0404

www.shiccharlevoix.org

GROUPE ACTION JEUNESSE

Maison des jeunes de Clermont
418 439-3173

Maison des jeunes de La Malbaie
418 665-1075

Maison des jeunes de Saint-Aimé-Des-Lacs
418 439-1143

Maison des jeunes de Saint-Siméon
418 620-5010 poste 5760

CLSC

La Malbaie
418 665-6413

Saint-Siméon
418 638-2369

ÉCOLES DE CHARLEVOIX-EST

Les écoles de Charlevoix mettent à votre disposition des programmes et/ou des intervenants pour vous aider et répondre à vos questions.

École Marguerite-D'Youville
418 665-6494

École Félix-Antoine-Savard
418 665-3796

École Marie-Victorin
418 620-5006

École Laure-Gaudreault
418 439-3862

École secondaire du Plateau
418 665-3791



RESSOURCES INTERNET PRATIQUES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL¹³

CENTRE DE PRÉVENTION DU CRIME CHEZ LES JEUNES DE LA GRC :

Le *Centre de prévention du crime chez les jeunes* (CPCJ) offre aux Canadiens des messages, de l'information, des outils et des programmes adaptés à l'âge fondés sur des faits visant à prévenir la criminalité et la victimisation chez les jeunes.¹⁴

COMMISSARIAT À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DU CANADA :

Information sur la vie privée des jeunes et outils pour conseiller les jeunes à propos de la pertinence et de l'importance de protéger leur vie privée lorsqu'ils utilisent les technologies numériques.¹⁵

RESSOURCES INTERNET PRATIQUES D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES¹⁶

CYBERAIDE.CA

Centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet.¹⁷

AIDEZMOISVP.CA

Aide les ados et leurs pairs à bloquer la propagation de photos et de vidéos à caractère sexuel et les accompagne.¹⁸

CROIX-ROUGE CANADIENNE

Le programme « Au-delà de la souffrance » vise à apprendre aux jeunes et aux adultes à reconnaître les situations d'intimidation, à intervenir et à les prévenir.¹⁹

HABILOMÉDIAS

Le Centre canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique offre des ressources sur la cyberintimidation destinées aux parents.²⁰

PREVNET

Réseau national réunissant des chercheurs scientifiques de renom et des organismes qui unissent leurs efforts pour enrayer l'intimidation au Canada.²¹

PROGRAMME DIRE

Rassemble les écoles, les familles et les communautés afin d'aider les élèves du primaire à faire face à l'intimidation.²²

IL EST
IMPORTANT
DE MENTIONNER
QUE, POUR TOUT
PROBLÈME EN
LIEN AVEC
L'INTIMIDATION
OU LA
CYBERINTIMIDATION,
VOUS POUVEZ
DIRECTEMENT
CONTACTER

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
CLERMONT
418-439-6473

SOURCES D'INFORMATION



MÉDIAGRAPHIE

Aidez-moi svp : *Qu'est-ce qu'on peut faire pour toi ?* [En ligne] <https://needhelpnow.ca/app/fr/> (Page consultée le 04 avril 2017)

Centre de protection canadien de l'enfance : *Centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet* [En ligne] <https://www.cyberaide.ca/app/fr/> (Page consultée le 04 avril 2017)

Centre Canadien de protection de l'enfance : *Guide pour les familles ; Faire face à l'autoexploitation juvénile* [En ligne] https://www.cybertip.ca/pdfs/SPEX_FamilyGuide_Web_single_fr.pdf (Page consultée le 04 avril 2017)

Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : *Sensibilisation des enfants à la vie privée* [En ligne] <https://www.priv.gc.ca/fr/a-propos-du-commissariat/ce-que-nous-faisons/campagnes-et-activites-de-sensibilisation/sensibilisation-des-enfants-a-la-vie-privee/> (Page consultée le 04 avril 2017)

Croix rouge canadienne : *Information sur la cyberintimidation* [En ligne] <http://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/jeunes/information-sur-la-cyberintimidation> (Page consultée le 04 avril 2017)

Dire : *Des communautés engagées pour prévenir l'intimidation* [En ligne] <http://www.witsprogram.ca/dire/> (Page consultée le 4 avril 2017)

Gendarmerie du Canada : *Qu'est-ce que le « sextage » ?* [En ligne] <http://bc.rcmpgrc.gc.ca/ViewPage.action?siteNodId=2077&languageId=4&contentId=34407> (Page consultée le 04 avril 2017)

Gendarmerie Royale du Canada : *Centre de prévention du crime chez les jeunes* [En ligne] <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cycp-cpcj/index-fra.htm> (Page consultée le 4 avril 2017)

Gouvernement du Canada : *Où puis-je trouver des ressources sur internet ?* [En ligne] <https://www.getcybersafe.gc.ca/cnt/cbrbllng/prnts/ddtnl-rsrcs-fr.aspx> (Page consultée le 04 avril 2017)

Gouvernement du Canada : *Qu'est-ce que la cyberintimidation ?* [En ligne] <https://www.getcybersafe.gc.ca/cnt/cbrbllng/prnts/cbrbllng-fr.aspx> (Page consultée le 04 avril 2017)

Gouvernement du Canada : *Votre enfant est-il victime de cyberintimidation ?* [En ligne] <https://www.pensezcybersecurite.gc.ca/cnt/cbrbllng/prnts/chld-bng-cbrbld-fr.aspx> (Page consultée le 04 avril 2017)

Habilos Média : *Le centre canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique* [En ligne] <http://habilomedias.ca/> (Page consultée le 04 avril 2017)

Jeunesse J'écoute : *Cyberintimidation* [En ligne] <http://jeunessejecoute.ca/Teens/InfoBooth/Bullying/Cyberbullying.aspx> (Page consultée le 04 avril 2017)

Le réseau pour la promotion de relations saines et l'élimination de la violence : *L'autorité canadienne sur la recherche et les ressources portant sur la prévention de l'intimidation* [En ligne] <http://www.preynet.ca/fr> (Page consultée le 04 avril 2017)

Université de Montréal : *Les universitaires ne sont pas à l'abri du cyberharcèlement* [En ligne] <http://nouvelles.umontreal.ca/article/2012/03/26/les-universitaires-ne-sont-pas-a-labri-du-cyberharcèlement/> (Page consultée le 04 avril 2017)

Webmarketing : *Le classement des réseaux sociaux* [En ligne] <https://www.webmarketing-conseil.fr/classement-reseaux-sociaux/> (Page consultée le 04 avril 2017)

¹³ Gouvernement du Canada : *Où puis-je trouver des ressources sur internet ?* [En ligne] <https://www.getcybersafe.gc.ca/cnt/cbrbllng/prnts/ddtnl-rsrcs-fr.aspx> (Page consultée le 04 avril 2017)

¹⁴ Gendarmerie Royale du Canada : *Centre de prévention du crime chez les jeunes* [En ligne] <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cycp-cpcj/index-fra.htm> (Page consultée le 4 avril 2017)

¹⁵ Commissariat à la protection de la vie privée du Canada : *Sensibilisation des enfants à la vie privée* [En ligne]

<https://www.priv.gc.ca/fr/a-propos-du-commissariat/ce-que-nous-faisons/campagnes-et-activites-de-sensibilisation/sensibilisation-des-enfants-a-la-vie-privee/> (Page consultée le 04 avril 2017)

¹⁶ Gouvernement du Canada : *Où puis-je trouver des ressources sur internet ?* [En ligne] <https://www.getcybersafe.gc.ca/cnt/cbrbllng/prnts/ddtnl-rsrcs-fr.aspx> (Page consultée le 04 avril 2017)

¹⁷ Centre de protection canadien de l'enfance : *Centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet* [En ligne] <https://www.cyberaide.ca/app/fr/> (Page consultée le 04 avril 2017)

¹⁸ Aidez-moi svp : *Qu'est-ce qu'on peut faire pour toi ?* [En ligne] <https://needhelpnow.ca/app/fr/> (Page consultée le 04 avril 2017)

¹⁹ Croix rouge canadienne : *Information sur la cyberintimidation* [En ligne] <http://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/jeunes/information-sur-la-cyberintimidation> (Page consultée le 04 avril 2017)

²⁰ Habilos Média : *Le centre canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique* [En ligne] <http://habilomedias.ca/> (Page consultée le 04 avril 2017)

²¹ Le réseau pour la promotion de relations saines et l'élimination de la violence : *L'autorité canadienne sur la recherche et les ressources portant sur la prévention de l'intimidation* [En ligne] <http://www.preynet.ca/fr> (Page consultée le 04 avril 2017)

²² Dire : *Des communautés engagées pour prévenir l'intimidation* [En ligne] <http://www.witsprogram.ca/dire/> (Page consultée le 4 avril 2017)



Les mots
sont **virtuels** mais
les **conséquences**
sont bien réelles



Un merci tout particulier au
Club Lions de Charlevoix pour son
importante contribution dans la
réalisation de ce projet.

Sans oublier la collaboration
de l'imprimerie *Lico Imprimeur* de
Baie-Saint-Paul pour l'impression
de ce guide.

LICO
IMPRIMEUR